

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche,

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

DISCOURS DE N. S. PÈRE
LE PAPE AUX curé et
aux prédicateurs
du carême à
Rome. — L'ANNON-
CIATION, 25 mars. —
NOUVELLES DE ROME:
audience accordée
par le saint-Père à
200 pèlerins belges;
nouveau procès du
Journal de Rome. —
CHRONIQUE DIOCÉSAIN-
NE ET PROVINCIALE:
7e anniversaire de
la société de Tem-
pérance de la paroî-
ses St. Pierre; la St.



SOMMAIRE

Patrice; 34e anniver-
saire de l'Union de
prières; ordinations
à Quebec; fête de
St. Thomas d'Aquin
à l'Université Laval
— CONFÉRENCES de
NAZARETH SUR LE SYL-
LABUS, par M. l'abbé
Lévêque, P. SS.;
SPOILIATION DE LA
PROPAGANDE. — L'E-
GLISE ST PIERRE sa-
restauration. — LE
PÈRE POMPETTE, his-
toire. — Décès de la
semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an payable d'avance.

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD CHS, Evêque de Montréal.

adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉGAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux: Nos, 6, 8 et 10 rue Saint-Vincent

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE HEURES

Dimanche, 23 Mars	—	Saint-Jacques à Montréal.
Mardi, 25 “	—	Saint-Paul à Montréal.
Jeudi, 27 “	—	Saint-Pierre à Montréal.
Samedi, 29 “	—	Stigmates.

FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE, 23 Mars, — 4e dimanche du Carême.

2me classe, Solennité de saint Joseph, ornements blancs.

Lundi, 24 — De la Férie, ornements violets.

Mardi, 25 — Annonciation de la B. V. M. 2e classe, ornements blancs.

Mercredi, 26 — De la Férie, ornements violets.

Jeudi, 27 — De la Férie, ornements violets.

Vendredi, 28 — Précieux Sang de N.-S. J.-C., double majr, ornements rouges.

Samedi, 29 — De la Férie, ornements violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — Mardi, 25, fête de l'Annonciation, grand'messe et vêpres pontificales. Le soir à 7 h, complies, sermon et salut.

Mercredi, 26, à 7 h. grand'messe pour les bienfaiteurs de l'évêché.

Eglise du Jésus. — Dimanche, 23, à la grand'messe, ordination par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

Première messe lundi 24 à 9 heures.

Couvent du Sacré-Cœur. (Sault au Recollet). — Lundi, 24, consécration d'un autel et confirmation.

DISCOURS DE N. S. PÈRE LE PAPE.

AUX CURÉS ET AUX PRÉDICATEURS DU CARÈME À ROME.

“ Il Nous est toujours extrêmement agréable de voir réunis autour de Nous le collège des curés de Rome et les prédicateurs du Carême, parce que leur présence Nous fournit l'occasion propice de leur adresser quelques parole opportunes et de leur donner quelques instructions utiles.

“ L'amour très vif que Nous portons à Notre ville de Rome, si aimée du Ciel et si privilégiée, Nous fait tourner constamment vers elle Nos sollicitudes spéciales, d'autant plus attentives et paternelles que Nous la voyons plus sérieusement menacée dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus grand. En effet, depuis ce jour néfaste où la Révolution l'a envahie violemment et l'a soustraite au gouvernement de son légitime Souverain et Père, Nous voyons avec douleur la pureté des mœurs chrétiennes se corrompre de jour en jour davantage, et s'affaiblir peu à peu la foi, l'obéissance et l'amour au Vicaire de Jésus-Christ.

“ A cette intention, on laisse le champ libre aux doctrines les plus perverses et les plus pernicieuses, et on emploie dans la mesure la plus large les artifices de la séduction et du mensonge. Plût à Dieu que ces tentatives restassent inefficaces ! Mais, hélas ! il n'en est que trop qui, poussés par l'ambition ou par l'amour de la nouveauté, du gain ou du plaisir, se laissent prendre à l'appât et vaincre par les fascinations de ces séductions. Il en est aussi qui, s'ils ne cèdent pas tout à fait, demeurent pour le moins indifférents, en face de ces déplorables conditions où se trouvent aujourd'hui l'Eglise et son Chef ; ils ne comprennent pas, autant qu'il conviendrait, la force des devoirs que les temps leur imposent. Ce serait pour Nos fils chéris un grave malheur, et une cruelle douleur pour Notre cœur de Père, si cette influence malfaisante se répandait davantage ; il convient donc de ne négliger aucun moyen pour l'empêcher.

“ C'est l'œuvre qui vous revient en grande partie, chers curés. Faites que le peuple de Rome connaisse mieux chaque jour les périls qui le menacent et les pièges perfides qui lui sont tendus ; travaillez, autant qu'il est en vous, à l'éloigner des pâturages empoisonnés qui lui sont quotidiennement présentés ; tâchez de maintenir toujours vif dans le peuple le sentiment de la foi active, l'amour de l'Eglise, le respect et la fidélité au Pontife Romain : de sorte que, ni la tristesse des temps, ni la longueur des épreuves ne l'induisent à de misérables prévarications. Ayez, surtout, à cœur la génération qui grandit et qui est si constamment prise pour point de mire ; faites en sorte qu'elle reçoive une éducation vraiment chrétienne, et que ne lui manque pas l'enseignement religieux. Vous savez bien, très chers fils, que l'attachement à la

religion des ancêtres et au Saint-Siège a toujours été pour les Romains, non seulement la plus splendide gloire, mais la source inarrissable de toute vraie prospérité.

“ Et vous, orateurs sacrés, unissez votre œuvre à celle des curés. Au temps favorable du Saint Carême, persuadez, vous aussi, aux fidèles de Rome de se garder des pièges, de fermer les oreilles aux maîtres de séduction, de se tenir fermes et solides dans la foi antique et dans la piété. Plus que dans vos propres forces, ayez confiance dans la parole divine, dont vous êtes les propagateurs, le qui, dignement annoncée, a une efficacité et une vertu capables d'opérer des prodiges. — Peu de jours se sont écoulés depuis que Nous avons proclamé, en ce lieu même, les vertus exercées au degré héroïque par le vénérable serviteur de Dieu, Diego de Cadix. Nous rappelions comment cet humble Franciscain, dépourvu de tout prestige, par la seule efficacité de la parole divine, a sanctifié les Espagnes, et a recueilli partout une précieuse moisson de salutaires réformes. Que cet exemple, très chers fils, serve à animer et à accroître votre zèle, afin d'accomplir vous aussi, avec un fruit abondant, votre saint et sublime ministère.

“ A cette fin, Nous implorons du Seigneur, pour le Collège des curés et pour les orateurs sacrés, l'abondance des grâces célestes, dont Nous voulons que leur soit un gage la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons du fond du cœur.

L'ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.

25 mars.

L'heure du salut des hommes était sonnée ; l'ange Gabriel, qui, depuis 400 ans, avait prédit à Daniel l'avènement du Messie, et, depuis six mois, la naissance de son précurseur Jean, fut envoyé de Dieu vers une vierge de la tribu de Juda, de la famille de David, choisie pour être la mère du Sauveur. “ Je vous salue, ô pleine de grâces, lui dit l'envoyé céleste ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes. ” A la vue de l'ange, la vierge trembla. “ Ne craignez point, Marie, lui dit Gabriel ; car vous avez trouvé grâce près de Dieu ; vous aurez un fils, et vous l'appellerez Jésus. Il sera grand, il sera roi, et son règne n'aura pas de fin, ” La vierge répliqua : “ Comment cela se fera-t-il, puisque je garde la virginité ? ” L'ange lui dit : “ Le Saint-Esprit formera cet enfant dans votre sein, et il sera appelé le Fils de Dieu ! ” Alors Marie s'écria : “ Je suis la servante du Seigneur ; qu'il m'arrive selon sa parole. ” Et en ce moment à jamais béni, “ le Verbe se fit chair, pour habiter parmi nous. ”

“ Un Dieu, dit saint Augustin, est devenu homme, et un homme est devenu Dieu ! ” Jésus est à la fois le Fils de Dieu et le Fils

de l'homme ; il est un Dieu-Homme, et un Homme-Dieu : adorons, enfants des hommes, notre Frère, celui qui nous a donné le pouvoir de devenir, tous, les fils de Dieu. Vivons comme il a vécu dans sa vie d'homme, afin de vivre un jour de sa vie de Dieu. N'oublions jamais que le Dieu du ciel est notre Père."

" Une vierge est devenue mère, dit saint Bernard, et son fils est un Dieu," elle est mère de Dieu ! Son fils est notre frère ; elle est aussi notre mère ; mère pour nous toute bienveillante, recourons à elle avec amour : mère toute-puissante, recourons à elle avec une pleine confiance.

A Nasséra, — nom moderne de Nazareth, — une église occupe l'emplacement où s'élevait autrefois la maison de la sainte Vierge, avant que les anges l'eussent transportée miraculeusement à Lorette. Derrière le maître-autel, il y a un escalier par lequel on descend à une espèce de crypte, où l'on voit deux colonnes de granit. L'une indiquant la place où se trouvait Marie, l'autre celle où était l'ange, quand eut lieu l'annonciation.

RÉFLEXION. Marie, fille du Père éternel, épouse de l'Esprit-Saint, mère du Fils de Dieu, est la reine du ciel et de la terre, et nous sommes ses enfants : mère toute-puissante, comment périrons-nous dans vos bras maternels ?

NOUVELLES DE ROME.

Le 22 février, le saint Père a reçu en audience deux cents pèlerins Belges, auxquels s'étaient joints un grand nombre de Français, actuellement à Rome.

Après l'adresse que lui présenta le président du pèlerinage, Léon XIII répondit et dans cette réponse dénonça la franc-maçonnerie comme la secte la plus dangereuse à l'Eglise et à la société.

" Vous savez, très cher Fils, qu'aujourd'hui nos ennemis sont particulièrement nombreux et puissants. Ils ne sont plus isolés comme autrefois. Enrôlés dans des sociétés ténébreuses, *covenunt in unum*, en réunissant toutes leur forces pour combattre la sainte Eglise, ils ne cachent plus leurs desseins impies ; ils les avouent avec audace et les mettent à exécution avec une persévérance sans relâche.

" En Belgique, ils poursuivent, depuis de longues années, ces mêmes desseins ; les faits auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, Nous en fournissent une preuve nouvelle. L'éducation de la jeunesse en dehors de toute idée chrétienne, la haine contre les institutions catholiques, la rupture même des relations avec le Saint-Siège : toutes ces mesures et tant d'autres que vous connaissez, également hostiles à la religion et lésant les droits de l'Eglise, ne sont que l'effet des aspirations des sectes maçonniques."

—Le *Journal de Rome* annonce qu'un nouveau procès vient de lui être intenté par le gouvernement du roi Humbert. Le vaillant Français qui défend avec tant de zèle la cause de la Papauté à

Rome ne peut que se réjouir de cette persécution ; elle prouve combien sont durs pour le gouvernement usurpateur les coups qu'il lui porte. Qu'il persévère ; avec lui sont tous ceux qui ne cessent de réclamer Romé et les Etats de l'Eglise pour le Pape Roi.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE.

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, ont été nommés : M. F. X. Plante, vicaire à Saint-Valentin ; M. F. X. Limoges, vicaire à Sainte-Genève de Berthier.

Dimanche soir, la société de tempérance de Saint-Pierre a célébré avec la plus grande pompe le 7^e anniversaire de sa fondation. A l'éloge des paroissiens de Saint-Pierre, nous devons dire que cette société, qui, au début, comptait un grand nombre de membres, est composée actuellement de 500 membres. Dans la séance de dimanche, 67 adhérents nouveaux ont été reçus ; 300 jeunes gens au-dessous de 15 ans font aussi partie de la société sous le nom de "précurseurs."

L'église de Saint-Pierre, si artistement réparée, était remplie d'une grande foule, composée d'hommes et de jeunes gens. Adossés à la balustrade, se voyaient la magnifique bannière en velours rouge de la société et l'oriflamme.

Son Excellence le commissaire apostolique assistée de M. l'abbé de Bie et du R. P. Lefebvre présidait cette importante cérémonie.

Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, a donné le sermon. Prenant pour texte ces paroles de l'Apôtre : " Il est bon de ne pas boire de vin et de ne rien faire qui soit à votre frère une occasion de scandale, ou de chute," Sa Grandeur, dans un langage très émouvant, a montré aux associés combien Dieu avait répandu ses bénédictions sur leur société, puisqu'elle avait toujours compté beaucoup de membres, et qu'aujourd'hui les rangs allaient encore se grossir par la réception de nouveaux adhérents. Et, circonstance bien solennelle, qui fera date dans la société, ces nouveaux récipiendaires seront reçus par le représentant de Notre Saint Père le Pape, qui a voulu ainsi prouver combien Sa Sainteté recommande et bénit les sociétés de tempérance.

Sa Grandeur a ajouté qu'il fallait bien comprendre le but de ces associations pour y rester fidèle, et accomplir les obligations qu'elles imposent. En renonçant au vin et au liqueurs fortes, on évite cet horrible vice : l'ivrognerie ; ce vice si répandu de notre temps et malheureusement surtout dans notre pays. Il faut donc réagir plus que les autres peuples. Par l'abus des boissons, nous sacrifions cette intelligence que Dieu nous a donnée ; nous tombons dans un entraînement qui précipite l'âme dans sa perte éternelle.

Quel malheur pour les familles dont le chef est un ivrogne, ou, ce qui est encore plus affreux, dans laquelle la mère a ce vice. Si ce sont les enfants, quels tourments ne causent-ils pas à leurs parents !

La société tout entière est intéressée à la disparation de ce vice, qui a pour elle les plus graves conséquences. Les prisons en effet ne sont-elles pas en grande partie peuplées par les ivrognes ? C'est après avoir constaté les malheurs et les crimes résultant de l'ivrognerie qu'un juge, à Toronto, déclara qu'il se fesait recevoir membre d'une société de tempérance.

Il faut bannir cette triste habitude d'offrir, par politesse, un verre de boisson, soit chez soi, soit dans un hôtel. On rend ainsi un bien mauvais service ; car souvent on donne le défaut de l'ivrognerie à quelqu'un qui ne l'aurait pas eu.

L'usage des boissons fortes peut causer du scandale à notre prochain ; il affaiblit, s'il ne tue, la foi, les mœurs, l'intelligence. Nous devons donc y renoncer. Si c'est pour nous un sacrifice, il faut faire ce sacrifice à Dieu pour le remercier des grâces qu'il nous donne et pour qu'il nous les continue.

Notre salut repose sur le sacrifice. Jésus-Christ nous a donné l'exemple en venant répandre son sang, souffrir, se sacrifier pour nous racheter du péché. Fesons donc comme lui ; sacrifions-nous.

Persistez donc dans la bonne voie où vous êtes, soyez forts pour tenir vos engagements, rappelez-vous l'honneur insigne fait aujourd'hui à votre association.

Après ce sermon, écouté dans le plus grand recueillement et qui a produit une grande impression, les récipiendaires se sont agenouillés devant la balustrade et ont eu l'honneur d'être reçus par Son Excellence.

La cérémonie s'est terminée par un salut solennel donné par Son Excellence, le commissaire apostolique.

La fête de Saint-Patrice a été célébrée lundi dernier par les Irlandais avec la solennité accoutumée.

L'église Saint-Patrice ne pouvait contenir tous ces pieux fils de l'Irlande venus pour implorer Dieu pour leur malheureuse patrie.

Sa Grandeur Mgr de Montréal, ayant Mr Rousselot, curé de St. Jacques pour prêtre assistant, et MM. les abbés O'Donnell et Roussin pour diacres l'honneur, a officié pontificalement à la grand'messe.

Sa Grandeur Mgr Taché assistait dans le sanctuaire ainsi que plusieurs ecclésiastiques.

Le sermon a été prêché par le P. Quinlevan. L'église était richement décorée avec des banderolles, des inscriptions. Une belle statue de Saint-Patrice était placée près de la balustrade.

Demain, Dimanche, à 7 heures du soir, l'œuvre de l'Union de prières célébrera, à l'église Notre-Dame, le 34^e anniversaire de sa fondation. Il y aura sermon, salut solennel, et quête pour habiller des enfants pauvres pour la première communion.

Cette œuvre, dont le but est si éminemment charitable, prend d'année en année un plus grand développement ; car son excellence s'impose à tous.

Tous les associés seront présents demain à Notre-Dame ; qu'à eux se joignent un grand nombre de fidèles, et que tous donnent largement à cette quête, qui fournira des vêtements convenables à des malheureux enfants allant recevoir pour la première fois le sacrement de l'Eucharistie.

Les donateurs seront amplement récompensés de leurs largesses par les bénédictions que leur attireront les prières de ces enfants et de leurs parents.

Nous sommes heureux d'annoncer que Sa Grandeur Mgr Taché a bien voulu promettre de présider cette touchante cérémonie.

Monsieur l'abbé O. Monet, du diocèse de Saint-Hyacinthe, dé-
cédé le 13 courant, était membre de la société d'une messe.

T. HAREL, P^{TRE}.

Lundi prochain, 24 courant, doit avoir lieu, dans la salle de l'ancienne église Sainte-Brigide, rue Dorchester, une grande soirée dramatique et musicale au profit des pauvres.

Les membres du cercle Papineau, qui ont bien voulu prêter leur concours à cette bonne œuvre, joueront un drame en quatre actes : *LE MYOSOTIS* ou *Souvenez-vous de moi*, et une comédie en un acte : *LA DEMANDE EN MARIAGE*.

Cette soirée aura certainement un grand succès et les spectateurs viendront en foule, car, outre le plaisir de voir représenter deux bonnes pièces, ils contribueront, par leur obole, au soulagement des pauvres si cruellement éprouvés cet hiver.

Les ordinations suivantes ont été faites à la basilique de Québec :
Au sous-diaconat.—MM. Théophile Trudel et Philogone Lemay, du diocèse de Québec, et M. Thomas Cullen, du vicariat apostolique de Nebraska.

La fête de saint Thomas a été célébrée d'une manière brillante à l'Université Laval par une soutenance théologique et philosophique qui a eu lieu en présence de Mgr l'archevêque, de M. le vicaire général Légaré, de M. le recteur de l'Université, de M. Rouleau, de l'École Normale, et autres. Dans un brillant discours d'ouverture, M. l'abbé Mathieu a fait l'éloge de la doctrine de saint Thomas, et a dit pourquoi on doit suivre fidèlement l'impulsion donnée à l'étude de cette doctrine par le pape Léon XIII.

MM. Plamondon et Simard, étudiants en philosophie, ont discuté la thèse philosophique suivante : Le droit de propriété considéré au point de vue du droit naturel et du droit des gens.

MM. les abbés Chisolm, du diocèse d'Arichat, et P. Blais, de l'archidiocèse de Québec, ont traité la question théologique suivante :

l'intelligence créée ne peut voir l'essence divine par les seules forces de la nature ; il lui faut la lumière de la gloire.

Ces deux soutenances font le plus grand honneur à ceux qui y ont pris part.

Sa Grandeur Mgr Taschereau a adressé quelques mots pour terminer la discussion.

— Le R. P. Bourgeois, autrefois prieur des dominicains à Saint-Hyacinthe, prêche en ce moment le carême à Saint-Honoré à Paris.

— Le R. P. Dallaire, dominicain canadien, vient de quitter Saint-Hyacinthe pour aller demeurer à Lewiston, maine.

La *Semaine religieuse* n'avait publié jusqu'ici dans son nécrologe que les noms des personnes décédées à Montréal. A l'avenir nous insérerons tous les noms des défunts de Montréal ou de l'extérieur qui seront recommandés aux prières de nos lecteurs, et qu'on voudra bien nous communiquer.

Ces communications devront nous être adressées le *mardi au plus tard* :

AVIS.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de logement ou qui vont en changer de vouloir bien nous envoyer au plus tôt leur nouvelle adresse, afin que nous puissions leur faire parvenir régulièrement la *Semaine religieuse*.

CONFÉRENCES DE NAZARETH SUR LE SYLLABUS.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Protection et secours que se doivent mutuellement l'Eglise et l'Etat.

Bien que *distinctes* et, conséquemment, *souveraines* dans leur domaine respectif, les deux sociétés religieuse et civile ne doivent point se borner à ne point empiéter sur les droits l'une de l'autre et à ne point se nuire, elles se doivent de plus, une protection et des secours mutuels.

I.

L'ÉTAT DOIT PROTÉGER ET SECOURIR L'ÉGLISE.

Toutes les créatures ne sauraient avoir d'autre fin que celle qu'leur a été marquée par le Créateur ;—or, Dieu, en les créant, ne pouvait se proposer autre chose que sa propre gloire ; donc, la fin suprême de toute créature est la gloire de Dieu.

Cependant toutes les créatures ne peuvent pas glorifier Dieu de la même manière : celles qui sont privées de raison le glorifient par leur soumission aveugle et nécessaire aux lois de la nature ;

celles qui sont raisonnables le glorifient par la connaissance de ses volontés, l'obéissance à ses ordres et de légitimes efforts pour faire exécuter tous ses desseins ;—or, le pouvoir civil n'étant pas un être fictif et s'identifiant avec la personne ou les personnes chargées de l'exercer,—il doit nécessairement glorifier Dieu, et le glorifier à la manière des êtres raisonnables.—C'est donc une vérité naturelle que proclame saint Paul, quand il appelle le pouvoir civil le *ministre de Dieu*, chargé de maintenir ici-bas l'ordre voulu par la Providence, en faisant respecter les lois de la morale et en affermissant dans la société, le règne de la vérité et de la justice.

Mais au-dessus de ce que la raison humaine peut découvrir par elle-même, il y a l'ordre surnaturel, c'est-à-dire d'autres volontés de Dieu qui n'us sont manifestées par la révélation ;—or, le Pouvoir civil, comme les personnes privées, peut s'élever à la connaissance de ces volontés supérieures ;—donc, du moment qu'il les connaît, la gloire de Dieu qui est sa fin suprême l'oblige, comme l'individu, à s'y soumettre et à travailler à leur exécution dans la mesure de ses forces.

De plus, il est évident que dans l'accomplissement de ce devoir, l'Etat doit suivre l'ordre voulu de Dieu ;—or, c'est à son Eglise seule que Dieu a confié tout cet ordre de ses volontés supérieures ;—donc, le devoir de l'Etat ne peut consister qu'à *prêter secours à l'Eglise*, et cela, *quand et de la manière que l'Eglise l'exigera*.

Confirmons cette vérité par un autre argument.

La saine philosophie s'accorde avec la théologie pour imposer à tous les hommes, vu qu'il ont la même origine et la même fin, l'obligation de se secourir mutuellement, chaque fois qu'il ont besoin de ce secours pour réaliser les desseins de Dieu sur eux, et cette obligation est d'autant plus rigoureuse que la personne qui est dans le besoin nous est unie par des liens plus étroits.

Or, le pouvoir de l'Etat, bien que ce soit d'une manière différente, vient de Dieu comme celui de l'Eglise, et, quoique l'Etat ne conduise pas l'homme jusqu'à sa fin dernière, comme le fait l'Eglise, il l'élève cependant dans cette direction jusqu'à une certaine hauteur, de sorte que le pouvoir civil a nécessairement avec le pouvoir religieux des rapports incontestables de sociabilité qui le mettent dans l'obligation de lui venir en aide lorsque son assistance est requise et qu'il peut l'accorder.

De plus, le Pouvoir civil s'identifiant avec les personnes qui l'exercent, et celles-ci se trouvant, en vertu de leur baptême, les véritables enfants de l'Eglise, un gouvernement chrétien devra donc rendre à l'Eglise tous les devoirs qu'un enfant doit à sa mère : il l'aimera, il l'honorera, il lui obéira, et il ne souffrira pas qu'on l'outrage impunément. Heureuses les nations qui sont fidèles à ce devoir, car la récompense que Dieu promet à ceux qui honorent leurs parents ne leur sera pas refusée. *Père et mère tu honoreras, afin de vivre longtemps.*

II.

L'ÉGLISE DOIT AUSSI PROTÉGER ET SECOURIR L'ÉTAT.

Si vous entendez rarement parler de cette obligation, et si les auteurs, en général, s'inquiètent peu d'en prouver l'existence c'est que l'État n'a pas à se plaindre que l'Église y soit infidèle, et c'est que celle-ci en confirme tous les jours la vérité par le zèle avec lequel elle s'en acquitte.

Les arguments que nous venons d'exposer s'appliquent à l'Église, absolument comme à l'État.

L'Église n'a rien de plus à cœur ici-bas que la gloire de Dieu ;— or, la fin suprême de l'État étant la gloire de Dieu, comme nous l'avons dit, elle ne peut pas rester indifférente à son égard, et il n'y a rien qu'elle ne fasse pour le favoriser dans l'accomplissement de sa tâche et l'aider à faire disparaître tous les obstacles qu'il peut rencontrer.

Si les rois, les princes et les chefs des nations sont tenus de secourir l'Église parce qu'ils en sont les enfants, celle-ci n'y est pas moins tenu, puisqu'elle est leur mère. Il n'y a en effet que le dévouement d'une mère qui puisse nous donner une idée de ce qu'elle n'a jamais cessé de faire pour eux, par ses enseignements, ses conseils, ses exhortations, ses réprimandes et ses sacrifices en tout genre.

Il suffit d'examiner, pendant quelques instants, les conditions d'existence de l'Église et de l'État en ce monde pour se convaincre que ces devoirs de protection et de secours mutuels dont nous venons de prouver l'obligation sont absolument dans les desseins de Dieu, car, l'un et l'autre en ont un indispensable besoin et se nuiraient à eux-mêmes en ne se les rendant pas.—L'Église est intéressée à venir en aide à l'État, car lorsque celui-ci est livré au désordre, l'influence de celle-là ne peut plus s'exercer d'une manière aussi efficace, et les âmes qu'elle a mission de sauver se trouvent exposées à des dangers sans nombre et presque insurmontables : l'Église travaille donc pour elle-même dans les services qu'elle rend à l'État.—

De même, si le Pouvoir civil ne s'arme pas pour réprimer les attaques dirigées contre l'Église, s'il laisse les libertins lui prodiguer leurs insultes et leurs mépris,—les hérétiques et les schismatiques déchirer son sein,—il verra avant longtemp le désordre surgir dans tous les rangs de ses propres sujets,—les complots et les séditions se multiplier ;—il ne saurait en être autrement, car lorsque l'autorité suprême n'est plus respectée, comment voulez-vous que celle qui est inférieure le soit encore !—En travaillant dans l'intérêt de l'Église, l'État travaille donc aussi pour lui-même.—

Si ce devoir de secours et de protection mutuels eût toujours été rempli par les gouvernements civils comme il l'a été par le pouvoir religieux, les nations modernes seraient plus grandes et plus fortes

qu'elles ne le sont, l'Eglise serait plus florissante et plus prospère, — l'humanité serait plus heureuse. — S'il n'en a pas été et s'il n'en est pas ainsi encore, ce n'est pas à l'Eglise qu'il en faut faire le reproche. Ecoutons comment Pie IX formulait, à son avènement au trône pontifical, les règles de conduite auxquelles il a toujours été fidèle : “ Nous n'oublierons pas qu'en donnant tous nos soins à la cause “ de l'Eglise, nous devons travailler efficacement au bonheur des “ gouvernements temporels, de manière à leur procurer un paci- “ fique exercice de leurs droits. — Nous espérons aussi que, de leur “ côté, ils s'efforceront de favoriser, par l'appui et le secours de “ leur puissance, nos desseins, et nos résolutions, et qu'il défen- “ dront la liberté et l'intégrité des droits de l'Eglise, afin que le “ Christ, de sa main puissante, défende aussi leur autorité.” — Tels sont les principes proclamés et suivis par tous les papes.

SPOILIATION DE LA PROPAGANDE.

Dans le dernier numéro de la *Semaine*, nous avons annoncé, d'après un Journal de Paris, que notre saint Père venait d'adresser une circulaire aux nonces apostoliques au sujet de cette nouvelle iniquité du gouvernement italien.

Nous avons aujourd'hui le texte de cette circulaire et nous voyons Sa Sainteté y rappeler que la Propagande représente l'instrument le plus noble et le plus élevé pour la propagation de la foi, et, par suite, pour la civilisation. Elle est une émanation du suprême ministère apostolique des papes, par cela même une institution éminemment cosmopolite. Les abondantes ressources qu'elle possède lui ont été toujours largement fournies par ses pieux donateurs pour *un but déterminé* : la propagation de la foi. Son patrimoine, fondé par les largesses des catholiques du monde entier, est le patrimoine de toute la catholicité.

Il suffit de se rappeler les prodiges opérés par les missionnaires du Thibet à la Scandinavie, de l'Islande à la Chine, pour voir comment l'œuvre de la propagation de la foi a rempli sa mission ; cette mission qui, d'après les adversaires même, produit partout des résultats merveilleux pour la religion et la civilisation.

Et c'est cette institution qui, dans son origine, dans sa constitution, dans son action, dans son patrimoine et dans son histoire, a un caractère aussi essentiellement universel et cosmopolite, et qui a rendu de si grands services dans le monde entier, qu'un *seul* gouvernement vient spolier et déclare incapable de posséder juridiquement.

Sa Sainteté réfute facilement les sophismes de ceux qui prétendent que cette conversion ne fera subir aucun dommage à la Propagande le puisqu'on lui servira les revenus de ses capitaux. Elle montre ensuite, combien de fois la Propagande, par suite de sa

condition spéciale et des exigences de son action mondiale, a dû disposer d'une partie de ses capitaux, soit pour secourir des misères, soit pour fonder ou soutenir de nombreux centres de missions.

Sa Sainteté termine en appelant l'attention des gouvernements sur la gravité de cette nouvelle atteinte aux droits du saint-Siège, à l'exercice du pouvoir du pontife, au libre usage des moyens indispensables à la propagation de la foi.

Presque au même moment où le saint Père envoyait cette note aux nonces apostoliques, le ministre italien, Mr Mancini, adressait à ses agents à l'étranger une note dont l'agence Stephani donne l'analyse.

Mr Mancini essaye de prouver que, dans l'arrêt de la Cour de cassation, il n'y a lieu à aucun motif de plainte ; qu'il s'agit, non d'un acte de gouvernement, mais d'une décision de la magistrature suprême ; qu'il n'est pas question d'une confiscation, ni d'une mesure hostile à la Propagande, mais d'une simple conversion des immeubles en rente consolidée.

La note conclut en déclarant fièrement que toute ingérence de gouvernements étrangers dans l'administration de la justice italienne est inadmissible.

Cette note, qui a pour but de détruire, ou tout au moins de contrebalancer l'effet produit par celle du saint-Siège, dépasse de beaucoup le but que lui a assignée son auteur. Par le seul fait de son envoi, Mr Mancini avoue que la question de la Propagande n'est pas seulement une question italienne, mais bien une question internationale.

Mais il y a plus, Mr Mancini ne se borne pas à arguer de l'incompétence des gouvernements étrangers devant une décision judiciaire italienne—ce qui serait déjà assez surprenant, car cette incompétence est admise de tous—il fait devant les puissances étrangères un véritable plaidoyer en faveur de l'arrêt ; il s'efforce d'en prouver le bien fondé, il tâche de démontrer que les résultats en seront inoffensifs, et que la Propagande n'en sera ni lésée ni amoindrie. En donnant ces explications, en essayant d'atténuer les conséquences de cet arrêt, peut-on avouer d'une manière plus évidente que cette question intéresse tous les gouvernements, devant lesquels on la porte ; que c'est, par conséquent, une question internationale.

Voilà donc la question romaine posée, et posée simultanément par le saint-Siège et par le gouvernement italien, par la victime et par le persécuteur. Et il faudra bien que les gouvernements s'en occupent, placés, comme ils le seront, entre les arguments contradictoires des deux parties.

Rien ne pouvait être plus heureux pour le saint-Siège que cette démarche de Mr Mancini ; car en admettant que les gouvernements ne veuillent pas ouvertement lui donner gain de cause, ils seront du moins forcés de reconnaître la justice de ses réclamations, et l'iniquité de la spoliation dont il est victime.

De plus tous les peuples sont intéressés à cette question de la Propagande, les uns par les dons et les largesses qu'ils lui ont faits, les autres par les services journaliers que les missionnaires leur rendent ; aussi peut-on espérer qu'ils sauront exercer une pression sur leurs gouvernements pour faire rendre au saint-Siège la justice qui lui est due.

Dans l'ancien comme le nouveau continent, la Propagande n'a cessé d'exercer son action religieuse et civilisatrice. Dans l'Amérique du Nord, c'est à elle que l'on doit ces diocèses nouveaux qui se sont accrus avec tant de rapidité puisque depuis le commencement du siècle ils ont dépassés quatre-vingts évêchés ou vicariats apostoliques.

Dans les vastes possessions de la Grande-Bretagne, soit dans notre pays, soit dans les Indes, soit en Australie, que de bienfaits répandus par la Propagande. C'est à elle que le Canada, pays de mission, doit les missionnaires venus pour évangéliser le pays, et depuis lors elle n'a cessé de veiller sur lui de lui accorder ses ressources, et de faire les frais des délégations apostoliques qu'elle y a envoyées.

Aux Indes, les vicariats apostoliques ont atteint le chiffre de vingt-trois et tous sont en voie de progrès. En Australie, ont été constituées deux provinces ecclésiastiques entières. Dans le seul diocèse de Sydney, le nombre des fidèles s'est doublé en dix ans et atteint actuellement le chiffre de quatre-vingt mille. Et toujours, soit les hommes d'état, soit les publicistes anglais ont donné un témoignage solennel en faveur des missionnaires pour les services innappréciables qu'ils rendaient à la civilisation.

Que de fois aussi la tribune française, les académies de géographie, de sciences ; de hardis explorateurs, ont fait l'éloge de ces missionnaires : les véritables pionniers de la civilisation dans l'extrême Orient et dans tous les pays où ils se lancent en découvreurs pour porter la bonne nouvelle.

Tous les pays, tous les peuples doivent aux missionnaires la même reconnaissance ; car à tous ils ont rendu les mêmes services.

Il y a donc un intérêt universel à maintenir la Propagande, pépinière de ces missionnaires et soutien des missions créées, dans l'état où elle est actuellement et même à augmenter sa force et son développement. Et cet intérêt est le même pour les puissances catholiques que pour les puissances protestantes. Toutes doivent donc prendre en main la cause de la Propagande.

Déjà cette question a été portée à la chambre des communes par un membre ; qu'elle y revienne et fasse l'objet d'un vote dont le résultat ne saurait être douteux pour qui connaît le sens pratique et l'esprit de justice des Anglais. Que, dans chaque parlement, une motion tendant au maintien de la Propagande dans ses droits de propriété soit adoptée, ou tout au moins solennellement discutée ; et devant cette agitation universelle, devant la réprobation inspirée par cet acte inique, l'Italie devra céder.

Du reste il serait de l'intérêt de l'Italie qu'on lui fournît un prétexte pour revenir sur cet acte plus gouvernemental que judiciaire, quoiqu'elle en dise ; car la Propagande, pour ne pas être soumise à l'Etat italien, "se verra dans la nécessité de recourir à quelque procédé extraordinaire pour sauvegarder, autant que cela lui sera possible, la liberté de la mission qui lui est confiée. On peut déjà entrevoir la résolution à laquelle sera amenée la Sacrée Congrégation de porter ailleurs son siège financier et de créer, dans les différentes parties du monde, des centres de son administration, où sera recueilli l'argent produit des dons des fidèles, et destiné à la grande œuvre des missions, se dégageant ainsi d'un joug qu'il est devenu impossible de supporter."

Combien ne perdrait pas l'Italie si la Propagande exécutait cette résolution, et allait porter chez d'autres nations son influence et ses bienfaits !

Dans cet article, nous avons voulu considérer la question de la Propagande au seul point de vue humain, au point de vue du droit de propriété si audacieusement violé, et au point de vue des intérêts cormopolites menacés par cette spoliation.

Que de choses n'aurions-nous pas à ajouter si nous voulions montrer combien cet arrêt inique porte atteinte à la souveraineté spirituelle du Saint-Père ; combien cet acte de violence du gouvernement italien montre l'inanité de cette fameuse loi des garanties dont l'art 9 dit : *Le Souverain Pontife est pleinement libre d'accomplir toutes les fonctions de son ministère spirituel.*

Non, après cette spoliation de la Propagande personne ne pourra croire à la loi des garanties ; pour tout homme de bonne foi, le Pape n'est plus qu'un captif, au pouvoir du gouvernement italien qui tend chaque jour à faire à sa Sainteté une position plus pénible et plus précaire, et lui rendra avant peu, impossible l'accomplissement de sa mission spirituelle.

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE.

Les RR. PP. Oblats de la rue Visitation viennent de faire subir à leur église une transformation complète. Tout a été renouvelé à l'intérieur ; et si ce n'était les lignes architecturales du monument qui sont restées ce quelles étaient avant, très pures de style, on ne reconnaîtrait plus l'église Saint-Pierre, digne de figurer aujourd'hui parmi les plus beaux monuments gothiques de la vieille Europe. Cette église est déjà devenue un des principaux points d'attraction de Montréal ; et elle sera visitée par tous ceux qui s'intéressent à l'art chrétien dans ce qu'il a de plus sublime.

La direction des travaux intérieurs de Saint-Pierre a été confiée à M. Albert Mesnard, de la société Perrault & Mesnard, cet architecte habile qui a déjà à son avoir la construction des monuments religieux les mieux réussis et qui reçoit tous les jours de nouvelles demandes. La tâche n'était pas facile ; car il s'agissait dans ce travail de décoration de ne pas tomber dans certaines

erreurs qui consistent à forcer les tons des couleurs et à donner aux peintures murales plus d'importance qu'elle n'en doivent avoir. Dans un édifice gothique, il fallait conserver au monument ses lignes et ses ornements architectoniques, et tenir compte des effets de lumière si différents que devaient produire les vitraux de couleur. M. Mesnard a parfaitement compris son œuvre ; il a conservé au monument son style grandiose et élancé. Les peintures murales, exécutées sous ses ordres par d'habiles artistes, messieurs Lavoie et Beaulieu, sont sobres de couleurs et parfaitement appropriées à l'architecture. Les décorations de l'église Saint-Pierre placent MM. Lavoie et Beaulieu au premier rang parmi les décorateurs du pays, et les recommandent hautement à MM. les curés et à tous ceux qui auraient des travaux importants de décoration à faire exécuter.

L'exécution des vitraux a été confiée à la maison Champigneulle de Bar-le-Duc (France), par l'intermédiaire de M. R. Beullac, son représentant à Montréal. Nous allons donner, au sujet de ces verrières, quelques détails qui nous paraissent nécessaires pour qu'on puisse les apprécier à leur juste valeur.

L'importance des vitraux dans l'ensemble de la décoration des églises n'est plus un fait à établir : on est aujourd'hui persuadé que la peinture sur verre est la plus convenable aux édifices religieux, et la plus riche comme effet. Ce qu'on voit d'abord et ce qu'on voit en dernier lieu dans un monument, ce sont les vitraux.

Ils ont pour eux les premiers et les derniers rayons du jour. Les verrières, bien comprises, n'absorbent que la lumière superflue des églises. Le jour qu'elles donnent à l'intérieur est propre au recueillement. A ce point de vue, celles de l'église Saint-Pierre ne laissent rien à désirer.

Le sanctuaire est orné de sept grandes fenêtres. Au milieu l'apôtre saint Pierre, patron de l'église, surmonté des armes pontificales, et au-dessous le blason de la congrégation des Oblats. A droite et à gauche de cette fenêtre, quatre grandes verrières représentent les quatre évangélistes, surmontés de leurs attributs respectifs ; puis, à l'entrée du chœur, on voit les archanges, saint Michel terrassant le démon, et saint Raphaël conduisant le jeune Tobie. Le prince des apôtres et les quatre évangélistes sont traités de main de maître, la composition est rigoureuse, le coloris brillant, les draperies bien ordonnées, la pose pleine de noblesse et de dignité. Les deux archanges sont admirables de fini et de délicatesse. Il y a dans chaque figure, dans celle de l'archange Raphaël surtout, un charme indéfinissable de grâce surnaturelle qu'on ne peut se lasser d'admirer.

Dans la nef, c'est toute une série de grandes fenêtres, au nombre de quinze, représentant des personnages en pied, sur fond grisaille, richement coloriés. Plusieurs groupes méritent d'attirer l'attention. Nous citerons entre autres : Jésus bénissant les enfants, tableau charmant et d'une exquise suavité. Sainte Monique et saint Augustin.

fin, groupe d'une beauté magistrale. Dans la chapelle des âmes du purgatoire, une verrière représente ceux qui attendent avec résignation la fin de leurs peines, et l'âme purifiée qu'un ange vient délivrer. Les diverses expressions de ces figures sont magnifiques de vérité et de résignation.

Nous voyons aussi, dans une chapelle destinée au Sacré-Cœur de Jésus, qui n'est pas encore terminée et qui va, dit-on, être ornée d'un autel en marbre et bronze doré, une rosace représentant l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite Marie. Ce groupe est très réussi ; les sujets sont fins et délicatement touchés. A droite et à gauche de la chapelle, deux vitraux représentant l'un saint Jean-Baptiste, patron de la tempérance, et l'autre la sainte Famille.

Auprès de la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus se trouve la verrière qui représente le saint Cœur de Marie, et qui mérite aussi une attention spéciale. Il y a dans cette figure de la très sainte Vierge, un charme particulier de grâce et de chasteté qui vous engage à vous incliner et à prier. On devine un pinceau délicat et gracieux ; et nous considérons cette verrière comme une œuvre véritablement artistique dans le sens le plus chrétien du mot.

L'espace nous manque pour donner à chacune des fenêtres qui suivent une attention particulière. Qu'il nous suffise de dire qu'elles sont toutes parfaitement traitées au point de vue de l'art et du sentiment religieux ; le style est correct, et les personnages bien drapés ; quelques-unes, comme celles qui représentent saint Vincent de Paul, saint Alphonse de Liguori, saint François-Xavier, saint Dominique et saint Charles Borromée, sont de véritables portraits ; l'harmonie des tons et la richesse du coloris sont savamment combinées. Enfin tout nous semble si parfait dans cette magnifique série de verrières que nous avons passé plusieurs heures à les admirer, et nous ne pouvons que féliciter les RR. Pères d'avoir su si bien choisir leurs sujets et d'avoir trouvé de vrais artistes qui les comprennent. Quand on visite l'église Saint-Pierre, on se reporte malgré soi à cette époque de foi religieuse et d'enthousiasme chevaleresque, qu'on appelle le moyen âge, et qui absorbait, dans l'art de la peinture sur verre qui était honoré entre tous, le plus de talents et qui produisait les œuvres les plus grandioses. C'est un présent vraiment royal que les RR. PF. Oblats font aux nombreux fidèles du faubourg Québec qui fréquentent leur église ; et la ville de Montréal devra être fière de posséder un monument aussi remarquable à tous les points de vue.

LE CARDINAL MANNING.

Nous lisons dans la *Semaine d'Evreux* :

— “ Un journal de Londres commence ainsi son premier article :
“ L'annonce que deux princes, l'un de l'église, l'autre du royaume,
“ ont consenti à être la tête de la commission royale pour l'amé-
“ lioration des logements du pauvre, sera reçue avec une satis-
“ faction particulière par le pays.” Il s'agit en effet du cardinal ar-
“ chevêque de Westminster et du “ prince de Galles, un prince
catholique et un prince protestant. Mais pourquoi choisir un ar-
chevêque catholique au lieu d'un ministre protestant ? L'aveu est
évident, on sait que le protestant se contente de la philanthropie
humanitaire sans visiter le pauvre et on n'ignore pas que le car-
dinal Manning, à la tête de la charité catholique, n'a cessé depuis
longtemps de s'occuper de la visite du pauvre. Il a écrit il y a
déjà dix ans : “ Il y a au milieu de nous une grande population de
“ pauvres et je reconnais que c'est une honte et un chagrin de voir
“ la manière dont ils sont traités. Notre contrée est la plus riche
“ du monde, et, cependant, au milieu de cette colossale montagne
“ de richesses il existe une vaste multitude tombée dans la plus
“ abjecte pauvreté, dans le plus bas état de souffrance. Aucune
“ contrée ne peut offrir ce spectacle. ”

“ Il faut donc qu'on ait reconnu vraies ces paroles du cardinal,
pour l'avoir choisi comme un des chefs de la commission. Qu'ils
se trompent donc ces Français qui prétendent trouver Angleterre-
mieux qu'en France les leçons dont ils ont besoin pour améliorer la
condition des pauvres ! Les protestants eux-mêmes reconnaissent
que le catholicisme a seul le moyen de secourir le pauvre. C'est
à cause des travaux du clergé catholique et de ses visites particu-
lières des pauvres que cette question occupe aujourd'hui la na-
tion anglaise et le zèle infructueux des protestants. Bientôt aussi,
à la suite de cette commission, le Parlement devra, comme en
France, aviser à la misère du pauvre, qui, on l'avoue, a produit une
ignorance, une dépravation telle qu'aucune contrée ne pourrait
y être assimilée. ”

LE PÈRE POMPETTE.

— Il y avait une fois vingt bonnes paroissiennes, et un curé très zélé,
celui-ci président, celles-là membres d'un excellent bureau de charité
Ce bureau était la providence de tous les malheureux de... J'ai
oublié le nom de ce joli port de mer... nous l'appellerons si vous
le voulez bien, Sainte-Jacqueline.

Nulle part les pauvres n'étaient visités, assistés, consolés, avec une plus extrême sollicitude.

Ils étaient aussi choisis avec un grand discernement, car s'il importe de soulager la misère honnête, il faut éviter d'encourager le vice et la paresse.

En avril 1872, sainte Jacqueline fit une précieuse acquisition.

M. Emile Ledoux vint y demeurer ; M. Emile Ledoux est un galant homme et un vrai chrétien. Il a une femme en tous points digne de lui.

S'il y eut eu à Sainte-Jacqueline une conférence de Saint-Vincent de Paul, Emile Ledoux eut demandé à en faire partie.

Mme Julie Ledoux sollicita son admission parmi les dames de charité.

Elle fut accueillie avec le plus gracieux empressement.

A la première séance, elle dit qu'elle serait très heureuse d'avoir quelques familles à visiter.

Malheureusement il n'y avait ni familles sans visiteuses, ni visiteuses disposées à se séparer de leurs familles.

“ Il y aurait bien un moyen, dit Mme Ledoux. J'ai justement rencontré hier un brave homme qui me paraît mériter — au moins par son dénuement — d'être mis au nombre de nos pauvres. Je le prendrais volontiers.

— Quel est ce brave homme ? dit M. le curé.

— Mon Dieu, je ne sais pas son nom. Ou, s'il me l'a dit, je l'ai oublié. Mais voici son signalement : grand, voûté, chauve, longue barbe blanche, une grande canne recourbée en forme de bâton de Jacob. Démarche vacillante, teint fortement coloré ; maigre comme un coucou... J'étais allée, hier, faire mon petit pèlerinage à Notre-Dame dans la haute ville. J'ai rencontré ce vieillard. Il m'a demandé l'aumône, je ne pouvais décemment lui refuser. De plus, comme il avait l'air respectable et qu'il s'exprimait très poliment, je crus devoir référer à sa seconde requête et visiter son appartement... qu'est-ce que je dis donc ? un bouge..... Dans ce pays-ci, où on vient surtout chercher le soleil, ce pauvre ocotgénaire habite un grenier où, grâce à la disposition des lieux, jamais le soleil ne paraît... Mais, par compensation, à travers les carreaux fêlés, le vent y fait rage... C'est tout à fait navrant ”.....

Quand Mme Ledoux eut fini son exposé.

“ Ma bonne dame, dit le curé, par courtoisie et parce que vous êtes nouvelle venue, vous voyez que ces dames ne vous ont pas interrompue... Elles en avaient pourtant — et moi aussi — une terrible démangeaison. Ce bon apôtre sur lequel votre charité s'apitoie en est absolument indigne Nous ne le connaissons que trop..... ”

En même temps, d'une vingtaine de bouches sortait ce nom : “ Le père Pompette ! Le père Pompette ! ”

— Vous l'entendez, madame. Ce brave homme, dont le nom est Claude La Pompe, est appelé couramment, et pour cause, père Pom-

pette. Il n'a de respectable que l'apparence... Depuis plus de quarante ans, ses parents, ses voisins, la mairie, notre petite œuvre, ont cherché à lui venir en aide... Il a lassé la patience des plus charitables... On lui a donné des vêtements ; il les a vendus à vil prix. On lui a donné du cuir pour faire des chaussures — il est cordonnier — des bottines même, à titre de modèle ; cuir et bottines ont été mis en gage Le produit de ces malversations a été bu et mangé, bu surtout... Si encore cette expérience n'avait été faite qu'une ou deux fois... Mais elle a été renouvelée dix fois pour le moins, toujours avec des promesses et des serments de se corriger... serments d'ivrogne... Jamais, au grand jamais, il n'a essayé de les tenir."

Après le curé, plusieurs dames parlèrent dans le même sens, c'était à qui lui jetterait la pierre... Pas une voix pour plaider en sa faveur les circonstances atténuantes.

Seulement la présidente dit, *sotto voce* : " C'est vrai, par exemple, qu'il est bien malheureux. "

Mme Ledoux ne répondit rien. Pourtant elle ne put s'empêcher de s'incliner vers sa voisine et de lui chuchoter quelques chose à l'oreille.

On allait passer à une autre question... La voisine se crut tenue en conscience de demander la parole.

" M. le curé, dit-elle, et vous mesdames, Mme Ledoux me cite ces deux versets de saint Mathieu : *Alors Pierre s'approchant de Jésus, lui dit : Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi, et devrai-je lui pardonner ? Jusqu'à sept fois ? Et Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu'à sept fois : mais jusqu'à soixante-dix-sept fois sept fois.* Il me semble que la traduction de ces versets est ceci : Les torts du père Pompette envers tout le monde, particulièrement envers nous, ont été graves et nombreux. Nous avons eu occasion de lui pardonner dix fois peut-être... cela est loin de soixante-dix-sept fois sept fois. "

La parole évangélique, si à propos rappelée, changea les dispositions de l'assemblée.

" Eh bien ! Mesdames, dit le curé, qu'en pen sez-vous ? "

La présidente interrogea du regard les associées.

" M. le curé, dit-elle, je propose l'adoption provisoire du père Pompette. Mais, comme c'est à la considération de notre nouvelle consœur que nous prenons cette décision, il est entendu : 1o. que Mme Ledoux visitera son protégé ; 2o. qu'elle travaillera aussi à le corriger. Car, si d'ici à deux mois on ne constate pas chez lui une amélioration sensible, on le rayera et définitivement. "

Mme Ledoux était toute confuse. Rentrée au logis, elle raconta à son mari cette séance. " Eh bien ! lui dit-il, nous prions tous deux pour que l'incorrigibilité du père Pompette ne le fasse pas rayer impitoyablement. "

(A continuer.)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Guillaume Hamelin.— Monique Baron.— Justine Lebeau.— J. B. Quesnel.— James Curran.— Emmerance Durand.— Bridget Stafford.— Pierre Picard.— Thomas Murphy.— Mary Campbell.— Moïse Durand.— Eiéonore Lavigne.— Malvina Aubry.— Scholastiques Mainville.— Ma ie Robert.— J. B. Renaud.— Léon Riendau.— Louise Desnoyers.— Rose-moï Richardson.— Marine Lefebvre.— J. B. Lamère.— Jos. Forget.— Philomène Brière.— Julie Piché.— Raphaël Hurtubise.— Thomas Quigley.— Anaïs Prud'homme.— Andrew Webster.—

DE PROFUNDIS.

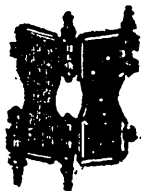
DEMANDE D'EMPLOI.—Un homme marié, âgé de 43 ans, sans enfants, récemment venu de la Belgique (Europe), ayant fait ses études humanitaires (connaissant aussi la langue anglaise), désire, de préférence à toute autre place, un emploi dans une église, comme BÉDEAU, SACRISTAIN, etc. ou bien de l'occupation chez un ecclésiastique, pour lui et son épouse.

Il est muni de bonnes recommandations. Ecrire :

M. ED. VANNESTE. POSTE RESTANTE, Montréal.



A MM. LES CURÉS.



LES PENTURES À RESSORT DE GIERS

Sont faites d'après un nouveau système ; la plus grande force étant produite quand la porte est fermée ; ne faisant pas de bruit, très durables ; sont bien exactement l'Article requis pour **Portes d'Eglises** ou autres édifices publics. Références permises : MM. les curés de Saint-Patrick, Oka, Sorel, Sainte-Julie de Sommerset, Saint-Guillaume Upton, Saint-Barthélemy, Saint-Athanase ; le Grand Séminaire, le Maître de Poste de Montréal et nombre d'autres. En vente à Montréal chez le seul agent,

L. J. A. SURVEYER

188 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société ; par les membres du Clergé que leurs affaires appellent à la ville ; par la magistrature, les professions libérales et le haut commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

25 Cts

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour, les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américain de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de soie Romain et ordinaire, feutre dur et mou. Pardessus et Manteaux en Tweed et Cashemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantit la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

111, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Lagachetière
MONTREAL.

ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Ecussons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Decorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses, Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défient toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'Imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Us, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU.

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

ETABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec soin. Première qualité de droguse et matières chimiques.

LUCIEN BENOIT

ENTREPRENEUR

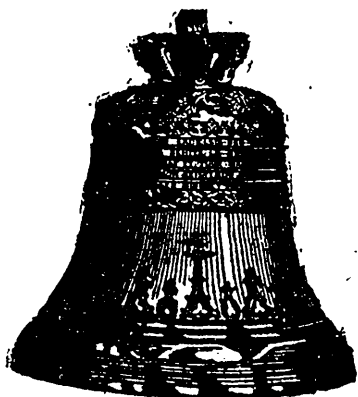
d'autel, chaires, Chemins de Croix, sculptures, dorures et peintures et tous objets servant surtout au décor d'église et au besoin du culte.

No 302½ Rue Amherst

Résidence privée

No 351 Rue Amherst
MONTREAL.

GRANDE FONDERIE DE CLOCHES



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28

LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. R. Beullac, 229 Notre Dame

GABOURY & CADIEUX

ENTREPRENEURS

d'Eglises, couvents, résidences privées, à la campagne ou à la ville.

MM. Gaboury & Cadieux, se chargent de toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Références : — Succession Honorable CHS. WILSON, ALPH. DESJARDINS Ecr. M. P., Honorable Ls. ARCHAMBAULT.

LOUIS MONETTE

BOUCHER

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14

MONTREAL

Roast-beef, Steaks, Veau, Mouton, Langue et viandes salées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

J. B. RICHER

MARCHAND

D'ÉPICERIES, LIQUEURS, ETC.,

BEURRE, THE,

VINS, BIERRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ

Coin des rues Lagachetière

— ET —

ST-CHARLES BORROMÉE.

NOTRE DAME DE
GRACE
P.Q.

MENEELY BELL COMPANY

A TROY; ÉTAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES.

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

adresser : **CLINTON H. MENÉELY BELL COMPANY,**
Troy N.-Y. U.S. A.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Maison Mère
Villa Maria

Vertu miraculeuse de la Médaille de Saint Joseph.....	5c.
" " du Cordon de Saint Joseph.....	5c.
Bouvy, R. P. J.—Petit Bouquet à Saint Joseph, 1-32.....	5c.
Olivier.—Sublimes Prérogatives de Saint Joseph, 1-18	8c.
Visites à Saint Joseph, 1-32.....	13c.
do do do	5c.
Ricard.—Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Hallez, Chs.—Le mois de Mars, 1-32.....	20c.
Mois de Saint Joseph, 1-32.....	20c.
Guillaume, l'abbé.—Saint Joseph patron de l'Eglise Uni- verselle, 1-12.....	20c.
Baudon, M.—Méditations pratiques pour le mois de Saint Joseph, 1-18.	20c.
Patrignam, P.—Dévotion à Saint Joseph, 1-12.....	25c.
Coulin—Saint Joseph, 1-18 Br	30c.
Coret.—Joseph le plus aimé et le plus aimant des hommes, 1-18	30c.
Darche, J.—Le cœur de Saint Joseph, 1-12.....	38c.
Mermier, M.—Le mois de Saint Joseph, 1-18	38c.
Champcau, R. P.—Nouveau mois de Saint Joseph, 1-32.....	50c.
Patrignani, A. J.—La dévotion à Saint Joseph, 1-18.....	50c.
Bouvy, R. P. V.—Vertu de Saint Joseph, 2-18.....	\$1.00c.
Huguet, R. P.—Année miséricordieuse de Saint Joseph, contenant pour tous les jours de chaque mois un trait de la jouissance et de la bonté de ce grand Patriarche, 1-12.....	63c.
Huguet, R. P.—Saint Joseph avocat des causes désespérées, 1-12	50c.
do --Lauréole de Saint Joseph, 1-12.....	88c.